

Charte d'éthique de publication

La revue *Projectique* s'engage à respecter et promouvoir les plus hauts standards d'éthique scientifique et de bonnes pratiques éditoriales.

Cette charte s'appuie en particulier sur les **principes de transparence et de bonnes pratiques en publication scientifique** du *Committee on Publication Ethics (COPE)* et constitue un cadre de référence pour l'ensemble des parties prenantes du processus éditorial.

1. Principes généraux

La revue *Projectique* veille à garantir :

- l'intégrité scientifique des travaux publiés, au sens du *Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche*¹
- l'indépendance éditoriale
- l'impartialité et la confidentialité du processus d'évaluation
- la transparence des pratiques de publication
- le respect des personnes, des données et des organisations étudiées.

Tout manquement avéré à ces principes peut conduire au rejet, à la correction ou à la rétractation d'un article.

2. Responsabilités des auteurs

2.1 Originalité et intégrité scientifique

Les auteurs soumettant un manuscrit à la revue *Projectique* s'engagent à :

- soumettre un travail original, non publié et non soumis simultanément à une autre revue ;
- citer de manière appropriée l'ensemble des sources mobilisées ;
- s'abstenir de toute forme de plagiat, d'auto-plagiat abusif, de falsification ou de fabrication de données.

2.2 Critères d'attribution de la qualité d'auteur

La qualité d'auteur suppose une contribution substantielle :

- à la conception, à la collecte ou à l'analyse des données ;
- à la rédaction ou à la révision critique du manuscrit ;
- à la validation finale de la version soumise.

¹ <https://allea.org/code-of-conduct/>

Toute personne ne répondant pas à ces critères doit être mentionnée dans les remerciements, le cas échéant. La nature des différentes contributions peut en outre être précisées à l'aide des 14 rôles prévus par la *Contributor Role Taxonomy (CRediT)*².

2.3 Données, terrains et considérations éthiques

Les auteurs déclarent :

- que les données ont été recueillies dans le respect des cadres légaux et éthiques applicables ;
- que les personnes, organisations ou terrains étudiés ont été traités avec respect, confidentialité et loyauté ;
- que les autorisations nécessaires ont été obtenues lorsque requis.

Les auteurs sont encouragés à collecter, analyser, stocker et partager leurs données en vertu des principes *FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)*³.

2.4 Conflits d'intérêts

Tout lien d'intérêts potentiel (financier, institutionnel, personnel ou scientifique) susceptible d'influencer le travail doit être explicitement déclaré lors de la soumission, afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

2.5 Usage des outils d'intelligence artificielle

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (généraliste, notamment) doit être déclarée de manière transparente et permettant d'appréhender à quelles fins (pourquoi ?) et comment (outils, versions, prompts etc.).

Ces outils ne peuvent en aucun cas être considérés comme auteurs et ne sauraient se substituer à la responsabilité scientifique des auteurs. Ces derniers doivent s'assurer que les outils préservent les droits fondamentaux et les garanties offertes aux parties prenantes de la recherche. Les auteurs sont invités à se former régulièrement à une utilisation éclairée de ces outils.

La revue se réserve le droit de rejeter toute proposition d'article sur laquelle pèserait un soupçon d'utilisation non déclarée d'intelligence artificielle.

3. Responsabilités des évaluateurs

Les évaluateurs s'engagent à :

- réaliser leur expertise de manière objective, argumentée et constructive ;
- respecter la confidentialité des manuscrits évalués ;

² <https://credit.niso.org/>

³ <https://www.go-fair.org/fair-principles/>

- signaler tout lien ou toute situation de conflit d'intérêts susceptible d'altérer leur jugement ;
- alerter le comité éditorial en cas de soupçon de plagiat, de manquement éthique ou de problème d'intégrité scientifique.

Les spécifications relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative visées au 2.5 s'appliquent également à toute personne impliquée dans le processus éditorial.

4. Responsabilités du comité éditorial

Le comité éditorial de la revue *Projectique* s'engage à :

- garantir un processus d'évaluation par les pairs équitable, rigoureux et transparent ;
- fonder les décisions éditoriales exclusivement sur la qualité scientifique, l'originalité et la pertinence des travaux ;
- préserver l'indépendance éditoriale vis-à-vis de toute influence institutionnelle, économique ou politique ;
- assurer la confidentialité des échanges et des données traitées.

5. Processus d'évaluation

Les articles soumis font l'objet d'une **évaluation en double aveugle**, sauf indication contraire précisée par la revue (numéros hors-séries etc.).

Les critères d'évaluation portent notamment sur :

- la qualité scientifique et méthodologique ;
- la contribution aux champs couverts par *Projectique* ;
- la clarté de l'argumentation et de la rédaction ;
- le respect des standards éthiques, notamment de la présente charte.

6. Gestion des manquements éthiques

En cas de suspicion ou de constat avéré de manquement à l'éthique (plagiat, falsification, conflit d'intérêts non déclaré, etc.), la revue mène, avec les auteurs concernés, une investigation approfondie qui demeure confidentielle jusqu'à sa conclusion.

En fonction de la conclusion et de la gravité du manquement, la revue applique les procédures de sanction recommandées par le COPE, pouvant inclure :

- le rejet du manuscrit ;
- la publication de corrections ou de rétractations ;
- l'information des institutions concernées, si nécessaire.

Toute rétractation fait l'objet d'une procédure transparente et d'une communication appropriée auprès de la communauté scientifique.

7. Corrections, rétractations et débats scientifiques

La revue *Projectique* reconnaît le droit à l'erreur et au débat scientifique. Des errata, corrigenda ou rétractations peuvent être publiés lorsque cela s'avère nécessaire, dans un souci de transparence et d'intégrité du corpus scientifique.

8. Engagement de transparence

La présente charte est publique et accessible.

Elle est susceptible d'évoluer afin de s'adapter aux standards internationaux de publication scientifique et aux recommandations du COPE (*Committee on Publication Ethics*).

Pour toute question relative à l'éthique de la publication ou pour formuler une réclamation, la communauté peut s'adresser soit à l'adresse générique de la revue revue.projectique@gmail.com, soit au déontologue de la revue, Romain Pierronnet, à l'adresse romain.pierronnet@univ-lorraine.fr, ou aux deux. La revue s'engage à traiter l'ensemble des sollicitations avec diligence et dans le respect de la confidentialité.